



TAXE DE SEJOUR ANNEE 2025 - Période du 1^{er} Septembre au 31 Décembre 2025

A retourner au plus tard le 31 Janvier 2026, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Régie Taxe de Séjour » à :

Cabinet Barbey Consulting – 7 rue Blériot 38100 GRENOBLE

1) Votre bien : Hôtel / Résidence / Meublé / Chambre d'hôte / Camping, **Classement** : 4*/3*/2*/1*/ NC (*Rayer les mentions inutiles*)

* Adresse : N° : Voie : CP : Ville :

2) Vos coordonnées : Nom/ Prénom :

* Adresse : CP : Ville :

* Téléphone : Email :@.....

3) BORDEREAU DE DECLARATION – RECAPITULATIF : Tarif appliqué par nuit et par personne :

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL PERIODE
Nombre de nuits					
Nombre de personnes Assujetties					
<i>Nombre de personnes exonérées</i>					
Nuitées totales					
TOTAUX A REGLER					

Hébergement fermé du au

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Registre du Logeur- A compléter obligatoirement							
N°	Date d'arrivée	Date de départ	Nombre de nuitées	Nombre personnes assujetties	Nombre personnes exonérées	Montant (HT) réglé pour la durée du séjour*	Taxe encaissée (€)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
11							
12							
13							
15							
16							
17							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
TOTAL							

** Information importante pour les hébergements non classés ou en attente de classement, permettant de calculer le montant de taxe de séjour*